AVIS PUBLIC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 773 815
SOIT AU 534, 10e RANG

AVIS PUBLIC, est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 10 octobre 2023, qui se tiendra à compter de 20 h, à la salle du conseil située au 893, rue Moreau à Wickham, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure porte sur l'élément suivant :

Largeur minimale d'un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout

- autoriser une largeur minimale de 12.12 mètres au lieu de 50 mètres pour le lotissement d'un terrain non desservi par les réseaux d'aqueduc et d'égout, tel que prescrit au règlement de lotissement 2006-09-622;

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil concernant cette demande, de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- En transmettant ses commentaires par écrit, au plus tard le 10 octobre 2023, à 16 h :
  - par la poste au 893, rue Moreau Wickham (Québec) J0C 1S0;
  - par courriel à : dg@wickham.ca.

  Les commentaires seront transmis au conseil avant que celui-ci ne se prononce à l'égard de la demande.

- En personne, lors de la séance du conseil.

DONNÉ A WICKHAM CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023.

Catherine Pepin
Directrice générale et greffière-trésorière